Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le
ID : 073-200070340-20220706-2022_106-DE

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2022 - 106

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 06 juillet à 20 heures 30*, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.*
La convocation a été envoyée en date du 30 juin 2022.

Présents : Jacques ARNOUX, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE), Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Absents : Yann CHABOISSIER, Christian CHIALE, Fabienne CLARAZ-BONNEL, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Laure MAURETTE, Jérémy TRACQ.

Procurations : Yann CHABOISSIER à Jean-Claude RAFFIN
Laure MAURETTE à Humberto FERNANDES
Jérémy TRACQ à Denise MELOT

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21
Nombre de pouvoirs : 03
Nombre de votants : 24

Monsieur Christian SACCHI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Travaux d'aménagements routiers de la rue de l'Isle dans le Pôle industriel du Fréjus localisé à Modane

- **Convention CCHMV / société TELT – Avenant n°01**

Monsieur le Président rappelle la délibération de l'assemblée du 04 mai 2022 :
- **Approuvant** les termes de la convention à conclure entre la CCHMV et la société TELT dans le cadre de l'opération d'aménagements routiers de la rue de l'Isle dans le Pôle industriel du Fréjus localisé à Modane ;
- **Autorisant** Monsieur le Président, ès-qualités, à signer la convention.

En lien avec le montant arrêté des travaux à la suite de la consultation des entreprises, Monsieur le Président propose à l'assemblée de conclure un avenant n°01 à ladite convention prenant acte du montant des travaux d'aménagements.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,
Vu l'exposé de Monsieur le Président,
Vu le projet d'avenant n°01 à la convention, à conclure entre la CCHMV et la société TELT,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le
ID : 073-200070340-20220706-2022_106-DE

- **Approuve** les termes du projet d'avenant n°01 à la convention, à conclure entre la CCHMV et la société TELT, dans le cadre de l'opération d'aménagements routiers de la rue de l'Isle dans le Pôle industriel du Fréjus localisé à Modane ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à signer le présent avenant n°01 ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 11 juillet 2022.

Le Président
Christian SIMON